

UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS

Municipalité de Sainte-Justine

Les terrains sont situés au : 135, Boulevard Lessard (École des Appalaches)

Comment avoir accès aux terrains de tennis?

- Les clés sont disponibles au **Dépanneur Paquet** à Sainte-Justine (194, route 204). Vous pourrez les obtenir gratuitement sur présentation de votre carte de membre (obligatoire), ou encore, en payant le tarif horaire par terrain de 5\$. Dans les deux cas, vous devrez laisser une carte d'identité en dépôt de la clé, qui vous sera rendue au retour de la clé.
- Vous pouvez devenir membre pour la saison en vous procurant une carte saisonnière individuelle (30\$) ou familiale (60\$). Elles sont en vente à la mairie de Sainte-Justine (167, route 204), dont les heures d'ouverture sont : lundi au jeudi (8h30 à 12h et 13h à 16h30) et le vendredi (8h30 à 13h).
- Le tarif de location horaire par terrain (pour les non-membres) est de 5\$.
- **Le terrain n'est pas disponible les mardi soirs de 17h30 à 21h00.**

Règlements pour l'utilisation des terrains de tennis :

- Les heures d'ouverture sont de 8h à 23h à tous les jours.
- Les dernières personnes qui quittent doivent barrer la porte de la clôture et fermer les lumières.
- Une seule réservation à la fois, par terrain.
- Des frais de 35\$ vous seront chargés en cas de perte de la clé.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Il est interdit de circuler en patin à roulettes, vélo ou planche à roulettes sur les terrains de tennis.
- Il est interdit de grimper sur les clôtures.
- Il est interdit de s'appuyer sur les filets.
- Merci de maintenir les lieux propres.
- L'accès aux terrains pourrait vous être refusé si une ou plusieurs des conditions mentionnées n'ont pas été respectées.

Les dernières personnes qui quittent doivent barrer le terrain et éteindre les lumières.

